

1. *Débitrice:* **Société Coopérative Immobilière "Biolley", 1615 Bossenens**

2. *Remarques:* achat de terrains, construction et location de logements salubres et à bon marché

Délai pour intenter action en opposition devant le Président du Tribunal de la Veveyse, à Châtel-St-Denis: vingt jours dès la publication, sinon l'état de collocation sera considéré comme accepté.

L'inventaire est également déposé.

Office cantonal des faillites Fribourg  
1701 Fribourg

(02116402)